

Conditions strictes pour la pose flottante des collections de parquet du fabricant en combinaison avec un chauffage par le sol

1. Directive générale

La recommandation standard du fabricant pour une installation de parquet en combinaison avec un chauffage par le sol est le collage intégral sur toute la surface.

La pose flottante constitue une solution strictement dérogatoire, uniquement autorisée dans des cas exceptionnels et sous réserve du respect intégral de toutes les prescriptions techniques décrites dans le présent document.

 Toute banalisation de la pose flottante sur chauffage par le sol est formellement exclue.

2. Champ d'application et responsabilité

La validation préalable de la combinaison complète est obligatoire :
support + système de chauffage + sous-couche + parquet.

Toute installation réalisée en dehors des prescriptions ci-dessous entraîne :

- la non-conformité de la pose,
- une exclusion totale de la garantie du fabricant,
- l'entière responsabilité de l'installateur et/ou du donneur d'ordre.

3. Compatibilité des collections du fabricant

3.1 Collections explicitement autorisées

Toutes les collections du fabricant en multicouches ou 3 couches en format de lames standard avec système d'assemblage Drop Lock.

3.2 Collections non-autorisées:

Tous les formats spéciaux :

- extra-larges
- chevrons
- motifs à bâtons rompus / chevron

Toutes les collections avec assemblage rainure et languette.

Toute collection non explicitement mentionnée comme compatible au point 3.1 est réputée non autorisée.

4. Conditions techniques – Parquet et sous-couche

- La chape doit être explicitement conçue pour une utilisation avec chauffage par le sol.
- Résistance thermique totale du système (parquet + sous-couche) : $\leq 0,15 \text{ m}^2\text{K/W}$
- La valeur R du parquet figure sur la fiche technique de la collection concernée.
- Valeur R de la sous-couche recommandée : $\pm 0,04 \text{ m}^2\text{K/W}$

! En cas de pose flottante, une perte de rendement limitée du chauffage par le sol est inévitable. Cette technique reste également plus sensible aux variations dimensionnelles du bois liées aux cycles thermiques, ce qui peut entraîner, au fil du temps, l'apparition de phénomènes tels que des ouvertures de joints, des variations d'aspect ou une résonance acoustique. Le collage intégral permet de limiter ces effets et constitue, à ce titre, la solution à privilégier pour garantir une stabilité optimale.

5. Conditions relatives au système de chauffage

5.1 Système uniquement autorisé

Chauffage par le sol hydraulique à basse température

5.2 Prescriptions impératives

- Température maximale de surface du sol : $\leq 27^\circ\text{C}$ (température dans les tuyaux : $< 38^\circ\text{C}$)
- Le système de chauffage doit être encastré d'au moins 4 cm dans le sol porteur.

5.2 Systèmes interdits

Refroidissement par le sol

Chauffage par le sol :

- électrique
- infrarouge
- film chauffant
- tout système non hydraulique

6. Protocole obligatoire de chauffage et de refroidissement

avant la pose

- Le système doit avoir effectué des cycles de chauffage complets.
- La température doit être augmentée progressivement de 5°C maximum par jour, jusqu'à ce que la température de fonctionnement maximale soit atteinte pendant au moins 5 jours.
- 48 heures avant l'installation : éteindre le système ou le laisser fonctionner à basse température.
- La température ambiante pendant l'installation doit être comprise entre 16 et 18°C .

après la pose

- Redémarrer le système 72 heures après l'installation.
- La température ne doit à nouveau être augmentée que de 5 °C maximum par jour jusqu'à ce que la température de fonctionnement souhaitée soit atteinte.

 Le non-respect du protocole constitue un motif d'exclusion de garantie.

7. Dimensions maximales autorisées (pose flottante)

Largeur maximale : 6 m
Longueur maximale : 8 m
Surface maximale continue : 40 m²

Joint de dilatation obligatoires:

- Passages de portes
- Transitions entre volumes
- Espaces en L
- Fractionnement des grandes surfaces

8. Conditions d'exécution – Points critiques de contrôle

Planéité du support

Écart maximal :
3 mm sur 2 m
2 mm sur 1 m

Humidité résiduelle du support (méthode carbure)

Chape ciment : < 1,8 %
Chape anhydrite : < 0,3 %

Conditions climatiques

Humidité relative de l'air : 50 à 55 %
À documenter par :

- photos
- relevés de mesure datés

Validation finale

Contrôle et validation obligatoires de :

- la planéité
- l'humidité
- le respect du protocole thermique
- la compatibilité complète du système

9. Conclusion - Cadre d'application

La pose flottante sur chauffage par le sol reste exceptionnelle, est strictement encadrée et ne peut être appliquée que dans le respect intégral du présent document.

Le collage intégral demeure la solution de référence recommandée par le fabricant.